

dirons seulement , que Mr. le Cardinal a perdu son procez, tant au grand Cōseil qu'au Parlement de Paris : ceux qui voudront sçavoir le détail de la contestation, le trouveront dans le Tome qu'on vient de citer.

*Assemblée
du Clergé de
France.*

VI. L'assemblée générale du Clergé de France, fit l'ouverture de ses séances le 15. Mars, dans la salle des grands Augustins de Paris : le 19. du même mois elle alla en corps à Versailles, & le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, en qualité de President de l'Assemblée, harangua le Roi en ces termes.

S I R E,

*Harangue
de Mr. le
Cardinal de
Noailles au
Roi, pour le
Clergé.*

Nous venons avec joye & empressement, rendre à V. M. nos tres humbles hommages, & ceux de tout le Clergé de France, que cette Assemblée represente, & qui est beaucoup moins le premier corps de vôtre Royaume, par son rang, que par son zele pour vôtre service. Nous venons en renouveler à V. M. les protestations les plus sinceres, & nous souhaiterions qu'il nous fût possible, d'en donner des preuves plus fortes & plus éclatantes dans le cours de cette Assemblée, que nous n'avons fait encore dans les autres.

La mesure de nôtre zele ne sera jamais celle de nos forces, telles qu'elles puissent être grandes ou petites, entieres ou épuisées ; Il ira toujours beaucoup au-delà ; il sera au-dessus de tous les événemens, & rien ne le diminuera jamais. Ce qui pouvoit affoiblir celui des autres, ne servira qu'à fortifier le nôtre ; les malheurs de cette vie, les révolutions qui arrivent dans tous les Etats, peuvent ébranler la fidélité des peuples, conduits par des vûes basses